

## Formation Initiale à l'Habilitation Electrique Essai en BT (BE - Essai)

### Objectif de la formation :

Être capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication NFC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.

Être capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.

Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

**Durée : 21 heures soit 3 jours** en présentiel

**Public Concernée :** Personnel d'exploitation appelé à effectuer des opérations de Mesurage et de vérification en BT.

**Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :** pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

**Nombre de Stagiaires :** de 4 stagiaires **Minimum** à 10 stagiaires **Maximum**

**Prérequis :** Avoir, dans le DOMAINE DE TENSION considéré sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

**Coût de la formation :** Sur Devis

### Contenu de la formation :

<b>Module 2 : Tronc Commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain : Electrisation, Electrocutation, brûlures.</li> <li>• Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.</li> <li>• Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.</li> <li>• Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.</li> <li>• Evaluer le risque électrique et mettre en œuvre les principes généraux de prévention.</li> <li>• Assurer la surveillance électrique des opérations.</li> <li>• Décrire la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et vérification d'absence de tension.</li> <li>• Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection collective.</li> <li>• Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle.</li> <li>• Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à main, ...)</li> <li>• Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique</li> </ul>
<b>Module 12 : Thème Spécifique aux BE Essais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation ...</li> <li>• Identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle, échanger avec lui (documents, informations), respecter ses consignes et instructions.</li> <li>• Connaître les symboles et leurs limites pour l'habilitation des personnes intervenant lors des essais.</li> <li>• Appliquer les mesures de prévention lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.</li> <li>• Respecter les consignes de sécurité pour les essais particuliers (utilisation d'une sources autonome, recherche défaut de câble, laboratoire et plate-forme d'essais).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître et utiliser les documents applicables lors d'une opération : automatisation de travail, instructions de sécurité.</li><li>• Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.</li><li>• Réaliser une consignation pour son propre compte.</li></ul>
--	---

### **Méthodes pédagogiques :**

- Diaporama
- Pratique intégrée à la théorie
- Démonstration

- Apprentissage
- Mise en situation
- Evaluations formative et certificative

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

- Formateur certifié Formateur habilitations électriques
- Le formateur évalue les acquis des stagiaires (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires (QCM) en théorie et d'une épreuve en pratique (grille d'évaluation détaillée).

- *Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).*

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.